

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الأشغال العمومية والنقل

Ministère des travaux publics et des transports

Direction Générale des Transports

المديرية العامة للنقل

Direction de l'aviation civile et de la météorologie

مديرية الطيران المدني والأرصاد الجوية

N° 1293 DACM/SDCSNA/AIR/SS/19.

MONSIEUR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
D'AIR ALGERIE

16 AVR 2019

Objet : Reconnaissance de l'agrément n°CH.145.0200 de l'organisme d'entretien **SR Technics**.

Réf. : -Décret exécutif n° n°05-163 du 3 mai 2005 relatif à l'agrément des installations de construction et de maintenance des aéronefs, notamment Art.43.
-Décret exécutif n°09-207 du 11 juin 2009 relatif aux conditions générales de navigabilité et d'exploitation des aéronefs, notamment Art.6 & 7.
-Circulaire n°4334 DACM/2013 du 11 décembre 2013 concernant l'agrément des organismes de maintenance EASA Part 145

En application les dispositions réglementaires des décrets exécutifs suscités, et en tenant compte de l'examen documentaire du dossier transmis par vos soins (agrément, MOE, contrat), j'ai l'honneur de vous notifier la reconnaissance par l'autorité chargée de l'aviation civile de l'organisme d'entretien:

SR Technics Switzerland Ltd
CH-8058 Zurich Flughofrasse
Certificat d'agrément : CH.145.0200

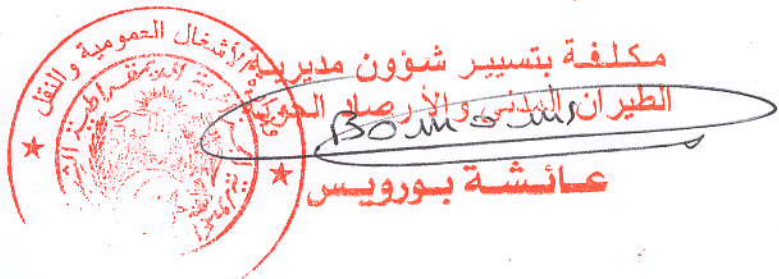
En tant qu'un sous traitant de vos aéronefs au niveau de l'escala de Genève pour une assistance technique concernant l'entretien en ligne pour chaque atterrissage et décollage (ci-joint la fiche).

Cette reconnaissance est considérée valable deux ans à compter de la date de signature de la présente lettre. Elle reste valide sous réserve que :

- L'organisme reconnu reste conforme aux règlements de navigabilité des aéronefs en vigueur ;
- L'agrément numéro **CH.145.0200** ne fait pas l'objet d'une suspension ou d'un retrait ;
- L'autorité chargée de l'Aviation Civile ait accès à l'organisme pour déterminer si les règlements ayant servi de base à la délivrance de la reconnaissance sont toujours respectés.
- La reconnaissance peut être retirée à tout moment sur un rapport circonstancié des services compétents de l'autorité chargée de l'aviation civile algérienne.

Il vous appartient de nous faire part de tout retrait, toute suspension, toute limitation ou tout événement de sécurité ayant trait à l'agrément de maintenance **CH.145.0200** ;

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération R



FICHE RELATIVE AU DOMAINE D'HOMOLOGATION

Nom de l'organisme d'entretien : SR Technics Switzerland Ltd
Agrément numéro : CH.145.0200
Site: SR Technics Switzerland Ltd.
CH-8058 Zurich Flughoflrasse

Référence : 1293 DACM/SDCSNA/AIR /SS/2019

CLASSE	CATEGORIE	LIMITATION	BASE	LIGNE
Aéronefs	A1 Avion de 5700kg et plus	B 737-600/800	NON	OUI
		A 330 Series		

Les travaux de maintenance seront effectués conformément aux données approuvées du constructeur (AMM, CMM, SRM, WD, MM) et des programmes d'entretien approuvés par l'aviation civile algérienne, et au Manuel d'Organisation d'Entretien (MOE) de l'Organisme SR Technics Switzerland Ltd approuvé par l'aviation civile Suisse (FOCA).

Date de délivrance : 6 AVR 2019

Date d'expiration : 5 AVR 2021

La Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie Algérienne

